

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Psychologie*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-594

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Psychologie


pour la **validation des semestres 1 et 2** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Jean-Baptiste EICHENLAUB	MCF
Vice-président ➤ Morgane METRAL	MCF
Membres ➤ Thierry ATZENI ➤ Arnaud CARRE ➤ Anne LAFAY	MCF MCF MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,
Fait à Chambéry, le 20/11/2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE *mention Psychologie*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-595

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE
Mention : Psychologie

pour la **validation des semestres 3 et 4 ainsi que le diplôme intermédiaire du DEUG** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Julien Barra	MCF
Vice-président ➤ Boris New	PR
Membres ➤ Marine Beaudoin	MCF
➤ Carole Berger	MCF
➤ Thierry Atzeni	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Faïta Chambéry, le 20 novembre 2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE 3 DE PSYCHOLOGIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-596

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention : Psychologie

pour la **validation des semestres 5 et 6 ainsi que du diplôme de Licence** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente ➤ Morgane METRAL	MCF
Vice-président ➤ Jean-Baptiste EICHENLAUB	MCF
Membres ➤ Nathalie FOURNET ➤ Pascal HOT ➤ Marine PAUCSIK	MCF, HDR PR MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,
Fait à Chambéry, le 20 novembre 2023


Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-597

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Enfant et adolescent ; Neuropsychologie ; Prévention ; Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents

pour la **validation des semestres 7 et 8 et du diplôme intermédiaire de Maîtrise** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Aurélie Gauchet	Pr
Vice-président ➤ Boris New	Pr
Membres ➤ Carol Berger	MCF
➤ Annique Smeding	Pr
➤ Nathalie Fournet	MCF
➤ Thierry Bollon	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et son délégué
 Fait à Chambéry le 20/11/2023
 Le Directeur de l'UFR LLSH,



Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-598

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Enfant adolescent

pour la **validation des semestres 9 et 10** et du diplôme de Master est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente ➤ Carole Berger	MCF
Vice-présidente ➤ Anne Denis	Pr
Membres ➤ Anne Lafay ➤ Marine Fiorentono	MCF PAST

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation

Le Directeur de l'UFR LLSH

Fait à Chambéry, le 20 novembre 2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER Psychologie

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-599

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Psychologie**
Parcours : Neuropsychologie

pour la **validation du semestre 9 et 10 ainsi que du diplôme de Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ FOURNET Nathalie	MCF
Vice-président ➤ BARRA Julien	MCF
Membres ➤ HOT Pascal ➤ GUERRAZ Michel	Pr Pr

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,
Fait à Chambéry, le 20 novembre 2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE N°2023-600

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours type : Prévention

pour la **validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Annique Smeding	PR
Membres ➤ Aurélie Gauchet	PR
➤ Arnaud Carré	MCF
➤ Thierry Atzeni	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
 Fait à Chambéry, 20 novembre 2023
 Le Directeur de l'UFR LESH,



Philippe GALEZ
 Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens

COMPOSITION DE JURY MASTER *mention* PSYCHOLOGIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2023-601

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Psychologie**
Parcours : Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents


pour la validation des semestres 9 et 10 et du diplôme de master **Psychologie ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Bollon Thierry	MCF
Vice-présidente ➤ Pellissier Sonia	MCF
Membres ➤ Hot Pascal	PR
➤ New Boris	PR
➤ Métral Morgane	MCF
➤ Atzeni Thierry	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, le 20/11/2023



Philippe GALEZ
Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens